

L'ARISTOCRATIE TRANSRÉGIONALE
ET LES FRONTIÈRES.
LES PROCESSUS D'IDENTIFICATION POLITIQUE DANS
LES MAISONS DE LUXEMBOURG-SAINT-POL ET
DE CROÏ (1470-1530)

VIOLET SOEN ET HANS COOLS¹

En guise d'introduction

Probablement plus que tout autre groupe social durant l'Ancien Régime, la noblesse se construisait et se renouvelait continuellement à travers des processus d'identification. L'ancrage idéologique autour de concepts comme « le sang », « la race », « l'honneur » et « la vertu » était à l'origine de cet ordre privilégié. Ainsi, durant le haut Moyen Âge « la » noblesse se concevait de plus en plus comme une identité stable, universelle et ancienne, et ceci en contraste manifeste avec sa composition changeante, diverse et continuellement renouvelée. De même, elle s'imaginait comme une unité permanente et éternelle, ce qui était en opposition claire avec un substrat biologique toujours instable². Or, ces processus d'identification se reproduisaient d'une façon similaire au sein des familles aristocratiques elles-mêmes. Le lignage noble s'imaginait un passé éternel de gloire et d'honneur par la voie de l'héraldique

1. — Cet article est fondé sur une synergie des recherches de Hans Cools sur les Luxembourg-Saint-Pol et de Violet Soen sur les CroÏ ; Violet Soen s'est chargée de la rédaction et de l'argumentation finale.

2. — R. DESCIMON, « Nobles de lignage et noblesse de service. Sociogenèses comparées de l'épée et de la robe (XV^e-XVIII^e siècle) », dans *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, R. Descimon et É. Haddad éds, Paris, 2010, p. 277-302, ou encore ID., « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social ? », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 46, 1999, p. 5-21 ; K. SCHREINER, « Religiöse, historische und rechtliche Legitimation spätmittelalterlicher Adels Herrschaft », dans *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, O. G. Oexle et W. Paravicini éds, Göttingen, 1997, p. 376-430.

et de la généalogie de sa dynastie³. En plus, la maison façonnait une identité dynastique et ancestrale autour de ses propres ancêtres, châteaux et seigneuries. Aussi ces identifications patrilinéaires à l'intérieur des lignages se répétaient inlassablement en dépit d'une transmission biologique hasardeuse à chaque génération⁴.

À la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, l'identification du lignage noble autour des ancêtres pouvait se heurter aux processus d'identification déclenchés par les princes. En effet, à cette époque cruciale dans la genèse de l'État moderne, les princes et leurs entourages s'évertuaient à ce que les sujets s'identifient avec leurs dynasties et surtout avec les espaces qu'ils gouvernaient. Graduellement, ces grands princes ne quittaient plus leurs territoires, sauf pour les défendre ou les agrandir⁵. Ainsi, ces ambitions princières pourraient avoir des répercussions importantes pour les identités des lignages qui tenaient de larges parties de leurs domaines dans des zones frontalières, c'est-à-dire dans les terres d'« entre deux », où plusieurs princes luttèrent pour agrandir leurs territoires. Le but de cette contribution est d'analyser l'effet de ces crises politiques et guerres territoriales sur les identités existantes (c'est-à-dire l'identification auparavant établie avec les ancêtres) dans des maisons nobles « transrégionales » ayant des propriétés dans deux ensembles politiques. Durant la dernière décennie, d'autres historiens ont souligné comment ces lignages avaient développé plusieurs stratégies afin de maintenir ou réorganiser leurs patrimoines⁶. Or, on ignore si ces changements de force ont eu aussi des répercussions sur les identités politiques de ces lignages.

3. — M. MARINI, « Interlocking dynasties: Netwerking en huwelijkspolitiek van de familie Arenberg tijdens de Opstand », dans *Het verdeelde huis: De Nederlandse adel tussen opstand en reconciliatie*, L. Duerloo et L. De Frenne éd., Maastricht, 2011, p. 55-78. À voir aussi, *Dynastic Identity in Early Modern Europe: Rulers Aristocrats and the Formation of Identities*, L. Geever et M. Marini éd., Ashgate, sous presse 2014.

4. — Bien que les conceptions de patrilinéarité n'étaient pas uniformes en France et aux anciens Pays-Bas, il convient de mentionner l'analyse de Michel Nassiet, qui démontre que, aux xv^e et xvi^e siècles encore, la « parenté verticale » du lignage autour des ancêtres et de leurs seigneuries demeurait plus importante que la « parenté horizontale » entre les lignées de la même maison: M. NASSIET, *Parenté, noblesse et États dynastiques (xv^e-xvi^e siècles)*, Paris, 2000, p. 14-15 et 67-72.

5. — D. NORDMAN, « Des limites d'État aux frontières nationales », dans *Les lieux de mémoire. Vol. II: La Nation*, P. Nora éd., Paris, 1986, p. 36-61.

6. — J. SPANGLER, « Those in Between: Princely Families on the Margins of the Great Powers – The Franco-German Frontier, 1477-1830 », dans *Transregional and Transnational Families in Europe and beyond. Experiences since the Middle Ages*, C.H. Johnson, D. Warren Sabean, S. Teuscher et F. Trivellato éd., New York/Oxford, 2011, p. 131-154; S. HODSON, « Politics of the Frontier: Henri IV, the Maréchal-Duc de Bouillon and the Sovereignty of Sedan », *French History*, t. 19, 2005, p. 413-329; C. LIPP, « Being Noble in the Borderlands: The Family de Mahuet of Lorraine, 1599-1737 », dans *Proceedings of the Western Society for French History*, t. 29, 2003; K. A. EDWARDS, *Families and Frontiers. Recreating Communities and Boundaries in the Early Modern Burgundies*, Boston et Leyde, 2002, p. 36-84.

Dans et autour des anciens Pays-Bas, bien évidemment, ce fut l'accumulation du pouvoir et des territoires par les ducs de Bourgogne qui entraînait de nouveaux conflits territoriaux avec le roi de France. Entre la fin du xv^e et le début du xvi^e siècle, lors des guerres entre les dynasties de Valois et de Bourgogne-Habsbourg, les anciennes limites féodales des comtés de Flandre, Artois, Champagne et leurs territoires limitrophes se transformèrent graduellement en une frontière politique et diplomatique entre le royaume de France et l'État composite et changeant aux anciens Pays-Bas⁷. Au cours de cette période les traités successifs d'Arras (1482), de Senlis (1493), de Madrid (1526) et de Cambrai (1529) marquèrent les grandes étapes d'une délimitation plus précise – mais toujours très incomplète et instable – entre les territoires des deux dynasties⁸. Dans la vaste historiographie sur la genèse de l'État moderne, plusieurs historiens avaient relevé les adaptations de l'ancienne noblesse de ces régions frontalières aux nouvelles réalités de cette émergence. Ainsi, ils ont décrit comment la noblesse de cette « frontière » a su tirer profit des conflits en choisissant le service de l'un ou l'autre prince et en se faisant récompenser largement de ses appuis⁹. Par ailleurs, la contrainte de ces princes par des mesures d'exil, de confiscation et même des décapitations aurait porté cette grande noblesse à une loyauté accrue, d'autant qu'elle était ensuite rémunérée par des dons, des postes au sein des gouvernements centraux et provinciaux et finalement par des titres nobiliaires. En conséquence, la politique des princes à la fin du xv^e siècle figurait comme un prélude à la politique « moderne » des Habsbourg à la fin du xvi^e siècle quand ils « usurpaient » la création de la noblesse par voie de législation¹⁰.

7. — B. GUENÉE, « Des limites féodales aux frontières politiques », dans *Les lieux de mémoire*, op. cit., p. 11-33.

8. — W. BLOCKMANS, « La position du comté de Flandre dans le royaume à la fin du xv^e siècle », dans *La France de la fin du xv^e siècle. Renouveau et apogée. Économie – Pouvoirs – Arts – Culture et conscience nationale*, B. Chevalier et Ph. Contamine éd., Paris, 1985, p. 71-89; D. POTTER, « The frontiers of Arras in European diplomacy, 1482-1560 », dans *Arras et la diplomatie européenne. xv^e-xvi^e siècles*, D. Clauzel, C. Giry-Deloison et C. Leduc éd., Arras, 1999, p. 261-275.

9. — W. Paravicini a été le premier chercheur à signaler ce phénomène dans le contexte bourguignon; voyez son ouvrage *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, p. 542-544; mais voyez surtout H. COOLS, « Noblemen on the borderline: the nobility of Picardy, Artois and Walloon Flanders and the Habsburg-Valois conflict, 1477-1529 », dans *Secretum Scriptorum. Liber alumnorum Walter Prevenier*, W. Blockmans, M. Boone et Th. de Hemptinne éd., Leuven/Apeldoorn, 1999, p. 371-382 et id., « Quelques considérations sur l'attitude des nobles comtois entre 1477 et 1500 », dans *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, t. 42, 2002, p. 167-182.

10. — Pour les anciens Pays-Bas: H. COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de Moderne Staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, 2001; D. POTTER, *War and government in the French provinces, Picardy 1470-1560*, Cambridge, 1993, p. 47-48; P. JANSSENS, « De la noblesse médiévale à la noblesse moderne. La création dans les anciens Pays-Bas d'une noblesse dynastique (xv^e-début xvii^e siècles) », *The Low Countries Historical Review*, t. 123, 2008, p. 498-499.

Or récemment, l'affirmation de la prépondérance de la centralisation princière sur l'*habitus* noble est devenue moins sûre¹¹. Dans son étude des mariages de la noblesse au comté de Flandre à la fin du xv^e siècle, Frederik Buylaert a relevé que l'agrandissement territorial par les Bourguignons n'a pas vraiment engendré la création d'une noblesse « bourguignonne ». Au début, les réseaux interrégionaux préexistants se reproduisaient toujours ; ainsi les ambitions des familles nobles motivaient d'abord le choix des partenaires et l'endogamie¹². Ainsi il s'impose de réévaluer non seulement l'agrandissement territorial réalisé par les ducs de Bourgogne, mais aussi l'impact des guerres territoriales sur les processus d'identification politique dans les maisons nobles. C'est dans cette optique que les maisons de Luxembourg-Saint-Pol et de Croÿ seront ici analysées. Ces deux familles aristocratiques peuvent être considérées comme les prototypes des élites transrégionales, par leur possession de terres des deux côtés des frontières politiques et toujours instables, partagées entre les princes Valois et Bourguignons-Habsbourgeois. Comme les deux familles s'apparentaient au cours du demi-siècle étudié ici, elles se présentent d'autant plus comme de bons cas d'étude. Cette contribution présentera d'abord les identités au sein des deux lignages, établies vers 1477, pour ensuite examiner les modifications apportées à ces processus d'identification pendant les crises politiques et les guerres successives entre 1477 et 1530. Ceci n'implique pas que les circonstances politiques soient le seul facteur déterminant l'identité de l'aristocratie, mais elles figurent ici au cœur de l'analyse.

Les Luxembourg-Saint-Pol et les Croÿ

Les maisons aristocratiques de Luxembourg-Saint-Pol et de Croÿ peuvent faire figure sans problème de modèles d'élites transrégionales de l'Ancien Régime, mais il convient quand même d'élucider d'abord leurs origines sociales et territoriales. Au milieu du xv^e siècle, les Luxembourg appartenaient à la plus haute aristocratie européenne¹³. Le nom de la famille noble se

11. — Des aperçus et des évaluations de la recherche récente sur la haute noblesse au xv^e et xvi^e siècles dans les anciens Pays-Bas chez F. BUYLAERT et J. DUMOLYN, « L'importance sociale, politique et culturelle de la haute noblesse dans les Pays-Bas bourguignons et habsbourgeois (1475-1525) : un état de la question », dans *Entre la ville, la noblesse et l'état : Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, J. Haemers, C. Van Hoorebeek et H. Wijsman édés, Turnhout, 2008, p. 279-294 ; Th. DE HEMPTINNE et J. DUMOLYN, « Historisch adelsonderzoek over de late middeleeuwen en de vroegmoderne periode in België en Nederland : een momentopname », *The Low Countries Historical Review*, t. 123, 2008, p. 481-489.

12. — F. BUYLAERT, « La noblesse et l'unification des Pays-Bas. Naissance d'une noblesse bourguignonne à la fin du Moyen Âge ? », *Revue historique*, t. 653, 2010, p. 3-25 ; ID., *Eeuwen van ambitie. De adel in laatmiddeleeuws Vlaanderen*, Bruxelles, 2010 ; voyez aussi R. DAVIS, « The Medieval State: The Tyranny of a Concept ? », *Journal of Historical Sociology*, t. 16, 2003, p. 280-297.

13. — À consulter d'abord les généalogies de la maison de Luxembourg produites par les érudits français du xvii^e siècle : N. VIGNER, *Histoire de la maison de Luxembourg, où sont plusieurs occurrences de guerres et affaires tant d'Afrique et d'Asie, que d'Europe*, Paris, Thomas Blaise, 1619 – deux ans auparavant une édition précédente, sous un titre légèrement différent, avait été publiée également à

référait au comté médiéval, depuis 1354 duché de Luxembourg. Quatre de ces membres avaient été élus rois des Romains et empereurs germaniques au cours des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. Avec la mort de l'empereur Sigismond, survenue en 1438, la branche principale de la famille s'éteignit en ligne masculine¹⁴. Bien avant, la maison noble s'était déjà disjointe en plusieurs rameaux, dont un fondé par Waléran I^{er} (vers 1250-1288) et ses successeurs¹⁵. L'historiographie identifie ce dernier rameau sous l'appellation de « français », alors qu'il entre ici davantage comme étant la branche des Luxembourg-Saint-Pol¹⁶. Pendant la première moitié du ^{xiv}^e siècle, cette branche acquit par des achats et surtout par une politique matrimoniale bien réfléchie un patrimoine foncier important en Flandre wallonne, en Picardie, dans le Cambrésis, et notamment le comté de Saint-Pol au cœur de l'Artois¹⁷.

13. — (suite) Paris par S. THIBOUST et A. DU CHESNE, *Histoire généalogique des maisons de Luxembourg et de Limbourg. Justifiée par des chartes de diverses Eglises, Tiltres, Histoires & autres bonnes Preuves*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1631. Cf. D. SCHWENNICKÉ, *Europäische Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten. Neue Folge. Familien des alten Lotharingen*. Vol. 6, Marbourg etc., 1984, p. 28 et 29 et J. K. HOENSCH, *Die Luxemburger. Eine spätmittelalterliche Dynastie gesamt-europäischer Bedeutung. 1308-1437*, Stuttgart, 2000.

14. — La liste complète comporte Henri VII (1308-1313), Charles IV (1346-1378), Wenceslas (1378-1400) et Sigismond (1419-1437). Pour en savoir plus sur l'importance (relative) de ces empereurs dans le panthéon historique luxembourgeois : P. PÉPORTÉ, *Constructing the Middle Ages. Historiography, Collective Memory and Nation-Building in Luxemburg*, Leyde/Boston, 2011, p. 264-269.

15. — J. K. HOENSCH, *Die Luxemburger*, *op. cit.*, p. 316 : « Der französische Zweig des Hauses Luxemburg ». En 1262, Henri comte de Luxembourg (1221-1281) et son épouse Marguerite de Bar (-1273) avaient doté leur fils cadet, Waléran I^{er} (vers 1250-1288) de la châtellenie, plus tard comté de Ligny, et de toutes ses appartenances. Situé à l'ouest de la Meuse, ce comté de Ligny faisait théoriquement partie du royaume de France. Pourtant, pendant longtemps, les comtes de Champagne et les comtes de Bar se disputèrent la mouvance de ce riche territoire. En l'octroyant à Waléran I^{er}, les comtes de Luxembourg comptaient renforcer leur influence sur le terrain. Mais graduellement les descendants de Waléran I^{er} accentuèrent de plus en plus leur position vers l'ouest. Pour le lignage des Luxembourg-Ligny, nous renvoyons à la thèse doctorale encore inédite de C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny, un grand lignage noble de la fin du Moyen Âge*, Paris-Est Créteil, 2011, p. 43-55.

16. — Sur les Luxembourg-Saint-Pol : J. PAVIOT, « Jacques de Luxembourg. Politique et culture chez un grand seigneur du ^{xv}^e siècle », dans *Penser le pouvoir au Moyen Âge (viii^e-xv^e siècle). Études offertes à Françoise Autrand*, D. Boutet et J. Verger éd., Paris, 2000, p. 327-341 ; H. WIJSMAN, « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca. 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du ^{xv}^e siècle », dans *Le Moyen Âge*, t. 93, 2007, p. 616-617 et p. 628-636. À voir aussi leur rôle comme évêques sur des diocèses dans la même région frontalière : P. CORDONNIER, « Trois évêques du Mans du nom de Luxembourg (Thibaut, Philippe et François) », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 52, 1972, p. 27-38.

17. — La petite ville de Saint-Pol constituait la capitale du comté du même nom, situé au cœur de l'Artois ; environ deux mille fiefs en dépendaient. Parmi ceux-ci était la seigneurie de Luchaux, dont le château était une des résidences les plus appréciées des Luxembourg. En outre, on y dénombre également le château et le bourg de Hedin, une résidence estivale très fréquentée par les comtes d'Artois et plus tard les ducs de Bourgogne. E. COSNEAU, « Esquisse de la géographie historique du comté de Saint-Pol au Moyen-Âge », dans *Albums de Croÿ, Comté d'Artois V*, éd. J.-M. Duvoisnel, t. 21, Bruxelles, 1990, p. 15-30, et *id.*, « Le comté de Saint-Pol. Géographie administrative », dans *Albums de Croÿ. Comté d'Artois IV*, Bruxelles, 1989, p. 15-27.

Le mariage en 1435 du futur connétable de France Louis de Luxembourg¹⁸, comte de Saint-Pol, avec Jeanne de Bar, dame de Marle et Soissons, consolida cette politique d'expansion territoriale. Désormais, les possessions s'étendaient le long des frontières septentrionales du royaume de France : de Tingry et Hucqueliers dans le Boulonnais à Enghien en Hainaut ; de Marle et Soissons en Picardie à Ligny à l'est, tout près de la frontière avec la Lorraine. Pour ces terres, il fallait faire hommage au roi de France et au duc de Bourgogne simultanément. Parmi tous ces territoires, les membres des Luxembourg s'identifiaient le plus avec le prestigieux comté de Saint-Pol, par sa localisation particulière, terre d'entre-deux par essence¹⁹. Les Luxembourg-Saint-Pol se vantaient de leur comté pour consolider leurs ambitions princières. Grâce à leur prestige accru, les générations des Luxembourg-Saint-Pol séjournèrent aussi bien auprès des cours des rois de France et de celles de leurs proches parents, les ducs de Bourgogne, voire auprès des rois de Naples.

Les origines de la famille de Croÿ n'étaient certainement pas princières comme les Luxembourg-Saint-Pol. Néanmoins, les Croÿ connurent une ascension sociale à partir du début du xv^e siècle²⁰. La famille tirait son nom de la seigneurie de Crouy-Saint-Pierre en Picardie. Par voie de don, achat et mariage, elle accumula vite des terres plus importantes comme Renty en Artois, Beaumont, Chimay, Le Roeulx et Quiévrain en Hainaut, Aarschot et Bierbeek en Brabant, Tours-sur-Marne et Château-Porcien en Champagne, Araines en Ponthieu, et plus tard le comté de Guînes²¹. La famille s'installa fermement à la cour bourguignonne, mais poursuivait parallèlement les

18. — Louis de Luxembourg (1418-1475) : H. WIJSMAN, « Le connétable et le chanoine. Les ambitions bibliophiles de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 87, 2009, p. 119-143 ; J. BLANCHARD, *Commynes et les procès politiques de Louis XI*, Paris, 2008, p. 7-62.

19. — Après le décès de Jeanne de Luxembourg, le comté de Saint-Pol était échu brièvement aux ducs de Brabant Jean IV (1403-1427) et Philippe (1404-1430). Mais à la mort de ce dernier, il retourna aux Luxembourg. Ceux-ci le tinrent et le récupèrent, même après l'exécution du connétable Louis en 1475, jusqu'à l'extinction de leur lignée vers le milieu du xvi^e siècle. D. POTTER, « The Luxembourg inheritance: the house of Bourbon and its lands in northern France during the sixteenth century », *French History*, t. 6, 1992, p. 27-30.

20. — Les ouvrages principaux pour la maison de Croÿ restent : R. BORN, *Les Croÿ, une grande lignée hennuyère d'hommes de guerre, de diplomates, de conseillers secrets, dans les coulisses du pouvoir, sous les ducs de Bourgogne et la Maison d'Autriche (1390-1612)*, Bruxelles, 1981 et G. MARTIN, *Histoire et généalogie de la maison de Croÿ*, Lyon, 2001 (1980¹). Pourtant, ces travaux sont à consulter avec précaution. Extraits des archives : L.-P. GACHARD, « Notice des Archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 11, 1845, p. 1-148 et M.-R. THIELEMANS, « Les Croy, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales, 1357-1487 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 124, 1959, p. 1-141.

21. — W. PARAVICINI, « Moers, Croy, Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in den zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts », *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, t. 179, 1977, p. 7-113 (réimprimé à Bonn, 1978).

grâces du roi de France. En 1430, les frères Antoine « dit le Grand »²² et Jean de Croÿ²³ furent les premiers chevaliers à être retenus dans le nouvel ordre dynastique bourguignon de la Toison d'or. En outre, ils participèrent en tant que chefs de la délégation bourguignonne aux négociations qui menèrent en 1435 à la Paix d'Arras. Pour cela, le duc de Bourgogne Philippe le Bon les rémunéra avec le gouvernement du Boulonnais et des villes de la Somme, qui passèrent par ce traité en mort-gage sous l'administration ducale (et non plus royale). Ainsi, les puissants frères Antoine et Jean de Croÿ contrôlaient formellement et informellement la zone frontalière de Picardie-Boulonnais-Hainaut dont ils étaient originaires et où ils disposaient déjà de seigneuries importantes et de réseaux dans les centres urbains²⁴.

Même si les fortunes des Luxembourg-Saint-Pol et des Croÿ dataient d'époques différentes, en tout cas, vers le milieu du xv^e siècle, les deux familles avaient acquis des profils similaires dans leur identification avec les territoires environnants. Tous leurs ancêtres étaient originaires de régions vaguement définies. Dans le haut Moyen Âge, le Luxembourg et le comté de Saint-Pol d'une part, et la Picardie d'autre part, formaient un territoire d'entre-deux et de frontière. En fait, le Luxembourg faisait partie de la Lotharingie mythique, tandis que la Picardie avait été disputée entre les rois de France et les comtes de Flandre²⁵. Ainsi, ces deux familles partageaient cette expérience de terres frontalières²⁶. À côté de ces identifications territoriales, au milieu du xv^e siècle les deux lignages disposaient en effet de terres

22. — Antoine « le Grand » (vers 1402-1475) : P. DE WIN, « Antoine de Croÿ, seigneur de Crouy, comte de Porcien », dans *Les chevaliers de la Toison d'or au xv^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, R. de Smedt éd., Frankfurt am Main etc., 2000², p. 34-38 ; A. CHÂTELET, « Antoine de Croÿ et Hugo van der Goes », dans *Der Fall des Günstlings. Hofparteien in Europa vom 13. bis zum 17. Jahrhundert*, J. Hirschbiegel et W. Paravicini éd., Stuttgart, 2004, p. 481-487 ; B. STERCHI, *Über den Umgang mit Lob und Tadel. Normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel*, Turnhout, 2005, p. 34-35.

23. — Jean de Croÿ (après 1402-25 mars 1473) : P. DE WIN, « Jean de Croÿ, seigneur de Tours-sur-Marne, 1^{er} comte de Chimay », dans *Les chevaliers de la Toison d'or, op. cit.*, p. 48-50 ; F. DE GRUBEN, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Leuven, 1997, p. 20-21 ; B. STERCHI, *Über den Umgang, op. cit.*, p. 35.

24. — R. VAUGHAN, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Woodbridge et Rochester, 2002², p. 100-101 ; A. DERVILLE, « Les pots-de-vin dans le dernier tiers du xv^e siècle (d'après les comptes de Lille et de Saint-Omer) », dans *1477. Het algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden*, W. Blockmans éd., Kortrijk-Heule, 1985, p. 449-469 ; S. GUNN, D. GRUMMITT et H. COOLS, *War, State and Society in England and the Netherlands, 1477-1559*, Oxford etc., 2007, p. 129 ; pour leurs clients nobles : F. BUYLAERT, *Eeuwen van ambitie, op. cit.*, p. 154.

25. — P. PÉPORTÉ, *Constructing the Middle Ages, op. cit.*, p. 21-29 ; J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal entre Flandre et France. Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005 ; W. BLOCKMANS, « La position du comté de Flandre », *op. cit.*, p. 71-89 ; D. POTTER, *War and government, op. cit., passim*.

26. — Cf. B. SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1997 ; Jean SCOHIER, *La généalogie et descendance de la très illustre Maison de Croÿ*, Douai, 1589, dans le poème adressé au lecteur : C'est le sang Hongarie, qui à fiché la race//Au Royaume de France, ou il a troué place//Ayant planté son germe au beau iardin d'Airaines//.

et seigneuries dans l'espace contesté entre le duc de Bourgogne et le roi de France, et reconnu par les princes comme terre de frontière. Donc l'identification de ces maisons nobles avec les zones de frontière ne s'opérait pas seulement à l'intérieur de la famille elle-même, mais aussi dans les entourages princiers. Ceci se produisait en dépit de possessions au cœur des états bourguignons, puisque les Croÿ disposaient également de terres brabançonnnes (et graduellement flamandes) importantes²⁷.

En outre, la ressemblance territoriale des deux familles s'affirma en 1455 par voie d'alliance matrimoniale. C'est alors que le fils aîné d'Antoine « le Grand », Philippe de Croÿ, seigneur de Renty²⁸, se maria avec Jacqueline de Luxembourg, dame de Bar-sur-Aube. Au milieu du xv^e siècle, les Croÿ s'apparentèrent donc aux Luxembourg-Saint-Pol, en recevant en dot une terre dans le comté de Champagne. Le mariage fut clairement favorisé par le duc de Bourgogne et voulu par les Croÿ. L'union s'effectua par le fameux enlèvement de la jeune fille. De son côté, le connétable Louis de Luxembourg-Saint-Pol considérait ce mariage comme une mésalliance de sa fille avec quelqu'un qui « n'estoit sailly que de simple bannière »²⁹. Comme l'a remarqué Werner Paravicini, par cette alliance les Croÿ se considéraient de plus en plus à la hauteur des maisons nobles plus longuement établies³⁰. Pour le connétable en revanche, cette mésalliance entres familles princières et familles nobles témoignerait de la tendance à l'endogamie, typique de la haute noblesse³¹.

27. — *Ce sont les points que le seigneur de Charroloys met et impose au seigneur de Croÿ*, s.d. (vers 25/3/1465): Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 5040 fol. 170-171, édité chez PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires de Messire Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, ... nouvelle édition*, éd. Messieurs Godefroy et L'abbé Lenglet du Fresnoy, Londres/Paris, 1747, vol. II, p. 443-444; « Dit le même Seigneur de Charolois, que ledit Sieur de Croÿ s'est vanté de luy faire guerre aux Places & Forteresses de Boulogne, Namur, Luxembourg & en autres, que ledit Sieur de Croy tenoit en ses mains, & icelles mettre en autre mains, que de mondit Sieur de Bourgogne & de Charolois »; B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, op. cit., p. 407-408; F. BUYLAERT, *Eeuwen van ambitie*, op. cit., p. 136.

28. — Philippe de Croÿ, seigneur de Renty et d'Aarschot et comte de Château-Porcien (ca. 1433-14 janvier 1511): H. COOLS, *Mannen met macht*, op. cit., p. 195-196. Sa biographie est souvent victime de confusions avec son cousin homonyme Philippe de Croÿ-Chimay, à remédier avec: V. SOEN, « La Causa Croÿ et les limites du mythe bourguignon: la frontière, le lignage et la mémoire (1465-1475) », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, t. 52, 2011, p. 97-123.

29. — W. PREVENIER, « La stratégie et le discours politique des ducs de Bourgogne concernant les raptés et les enlèvements de femmes parmi les élites des Pays-Bas au xv^e siècle », dans *Das Frauenzimmer. Die Frau bei Hofe in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, J. Hirschbiegel et W. Paravicini éd., Stuttgart, 2000, p. 429-438; E. BOUSMAR, « Des alliances liées à la procréation: les fonctions du mariage dans les Pays-Bas bourguignons », *Mediävistik. Internationale Zeitschrift für interdisziplinäre Mittelalterforschung*, t. 7, 1994, p. 20 et M.-T. CARON, « Réseaux nobiliaires », dans *Le prince et le peuple. Images de la société des ducs de Bourgogne. 1384-1530*, W. Prevenier éd., Anvers, 1998, p. 260-262; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, op. cit., p. 338; C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny*, op. cit., p. 85-86; F. BUYLAERT, *Eeuwen van ambitie*, op. cit., p. 176.

30. — W. PARAVICINI, « Moers, Croy, Burgund », op. cit., p. 253.

31. — F. BUYLAERT, *Eeuwen van ambitie*, op. cit., p. 131.

Lors des conflits entre Charles le Téméraire et Louis XI, entre 1465 et 1477, les deux familles récemment apparentées éprouvèrent un sentiment partagé par leurs origines et leur identité de frontière, qui les exposaient des deux côtés aux soupçons et accusations de trahison et de crime de lèse-majesté³². Entretemps, pour des princes ambitieux comme Charles le Téméraire ou Louis XI, ces nobles transrégionaux s'étaient transformés en des acteurs aristocratiques suspects du fait de leurs propres ambitions dans la zone frontalière et par leurs alliances matrimoniales. Ainsi, après avoir expulsé les Croÿ de la cour bourguignonne en 1465, le comte de Charolais mena une campagne de propagande pour démontrer que les membres du clan n'avaient pas bien gardé les frontières pour leur prince. Il accusait surtout les Croÿ d'avoir facilité le rachat des villes bourguignonnes de la Somme par Louis XI deux ans auparavant, ce qui conférait au roi un plus grand pouvoir dans la Picardie contestée³³. À son tour en 1475, Louis XI réussit à inspirer une grande peur chez certains nobles par l'arrestation puis la décapitation du connétable-comte de Saint-Pol, du fait de son désistement au cours de la guerre, parce qu'il avait poursuivi une politique indépendante autour de son comté et aspirait à un statut plus ou moins souverain³⁴. Ces dernières années, plusieurs historiens ont déjà fait remarquer que l'exil, les confiscations constantes voire la décapitation durant les conflits franco-bourguignons des années 1465-1477 constituaient une menace pour le patrimoine transfrontalier des Luxembourg et des Croÿ. Dans cette perspective, il ne sera plus question ici d'exposer à nouveau les prémisses de ces deux *causes célèbres* dans chacune des familles concernées. En tout cas, on sait maintenant mieux que pour ces familles, des procédures juridiques, des interventions princières et des recours aux Parlements de Paris et le Grand Conseil (après 1504 de Malines) diminuèrent significativement la portée des confiscations politiques et des traités diplomatiques³⁵. Qui plus est, notre enquête récente a démontré

32. — W. BLOCKMANS, « Crisme de leze mageste. Les idées politiques de Charles le Téméraire », dans *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uytendaele*, J.-M. Duvosquel, J. Nazet et A. Vanrie éds, Bruxelles, 1996, p. 71-81. Dans la mémoire collective, la réputation de Louis de Luxembourg comme traître est manifeste : P. TYLUS, « La mort du Comte de Saint-Pol: An unedited poem from the end of the fifteenth century », *Romance philology*, t. 49, 2005, p. 129-135.

33. — B. STERCHI, *Über den Umgang*, *op. cit.*, p. 471-526 ; M. DAMEN, « Rivalité nobiliaire et succession princière : La lutte pour le pouvoir à la cour de Bavière et à la cour de Bourgogne », *Revue du Nord*, t. 91, 2009, p. 361-383.

34. — W. PARAVICINI, « Peur, pratiques, intelligences. Formes de l'opposition aristocratique à Louis XI d'après les interrogatoires du connétable de Saint-Pol », dans *La France de la fin du xv^e siècle*, *op. cit.*, p. 186-189 et republié dans *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund. Gesammelte Aufsätze*, K. Krüger, H. Kruse et A. Ranft éds, Stuttgart, 2002, p. 343-344 ; J. BLANCHARD, *Comynes et les procès politiques de Louis XI*, *op. cit.*, p. 7-62 ; D. SOUMILLION, *Le procès de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France (1418-1475)*, Enghien, 2007 ; J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996, p. 42.

35. — S. DAUCHY, *De processen in beroep uit Vlaanderen bij het Parlement van Parijs (1320-1521). Een rechtshistorisch onderzoek naar de wording van staat en soevereiniteit in de*

que les menaces des princes ne prenaient jamais définitivement le devant sur les dynamiques internes des maisons nobles³⁶.

Par conséquent, le but ici sera surtout de saisir si ces crises politiques successives ont vraiment re façonné les identités des deux maisons concernées. Or, la question-clé reste : est-ce que l'exil français des Croÿ en 1465 et la décapitation du comte de Saint-Pol en 1475 – sans doute l'expression des ambitions des princes pour garder leurs territoires et frontières – ont interrompu les processus d'identification avec leurs seigneuries dans la zone frontalière ? Est-ce que ces lignages ont « appris la leçon » en capitulant devant un des deux princes concernés et en se résignant à leur identification avec les seigneuries des ancêtres dans ces régions ? Pour répondre à cette question, il faut impérativement orienter la réponse en fonction des branches principales et cadettes des Luxembourg-Saint-Pol et des Croÿ. En effet, dans le dernier tiers du xv^e siècle, les deux maisons partageaient l'émergence d'une branche cadette qui pouvait temporairement consolider son pouvoir dans les décennies suivantes (cf. arbres généalogiques). Pour les Luxembourg-Saint-Pol, la branche de Luxembourg-Fiennes fut fondée par la lignée de Thibaut de Luxembourg, frère du connétable³⁷. Pour les Croÿ, la branche de Croÿ-Chimay reposait sur la lignée de Jean de Croÿ, frère déjà mentionné d'Antoine le Grand. Ces branches cadettes optèrent politiquement pour la dynastie des Habsbourg et récupérèrent ainsi une partie du patrimoine qui avait été morcelé et confisqué lors des affrontements entre Louis XI et Charles le Téméraire. Par contre, les branches principales continuaient à s'identifier avec la zone frontalière en sa totalité en poursuivant la politique de leurs ancêtres. Il est donc d'abord nécessaire de présenter le cas des branches principales.

Les branches principales : au-delà des frontières

Si l'expulsion de la cour bourguignonne des Croÿ en 1465 éclairait un point de l'agenda des princes, c'est que Charles le Téméraire mettait le séjour permanent des aristocrates en terres bourguignonnes comme condition de retour et de réconciliation. Cela montre bien que les princes ambitieux insistaient non seulement sur le service et le conseil des nobles à leurs dynasties,

35. — (suite) *Bourgondisch-Habsburgse periode*, Bruxelles, 1995, p. 54-56 et p. 261-304 ; V. SOEN, « The Chièvres legacy, the Croÿ family and litigation in Paris. Dynastic Identities between the Low Countries and France (1519-1559) », dans *Dynastic Identity in Early Modern Europe: Rulers Aristocrats and the Formation of Identities*, L. Geever et M. Marini édés, sous presse 2014.

36. — V. SOEN, « La Causa Croÿ », *op. cit.*, *passim*.

37. — Thibaut de Luxembourg (-1477) : frère cadet de Louis le connétable ; Thibaut avait épousé en 1441 Philipotte de Melun, qui provenait d'une famille de confidents du duc Philippe le Bon. Après le décès de son épouse, il était entré dans les ordres pour devenir ensuite évêque du Mans. C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny*, p. 69-70 et 555 et surtout P. CORDONNIER, « Trois évêques du Mans », *op. cit.*, *passim*.

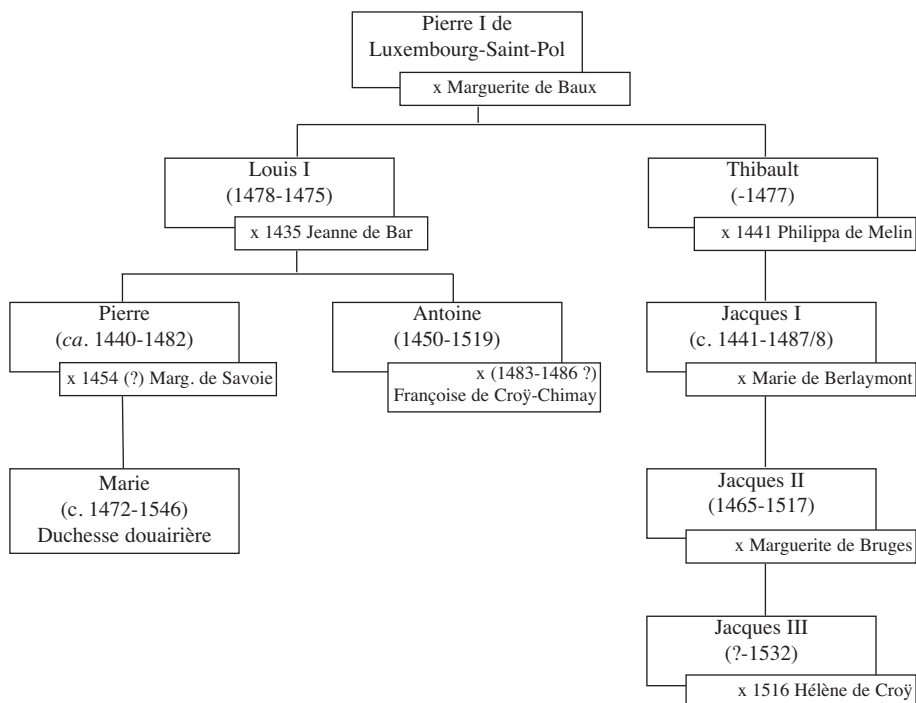


FIG. 1. — *Arbre généalogique simplifié de la branche principale de Luxembourg-Saint-Pol et de la cadette de Fiennes (1420-1520).*

mais aussi sur leur présence physique dans les frontières de leurs états³⁸. Or, pour les membres des branches principales des deux maisons, cette volonté des princes ne changeait guère la façon dont ils percevaient la zone frontalière. Dans les nouvelles guerres avec la France après la mort de Charles le Téméraire, elle restait pour eux une zone à croiser et traverser, de la manière que leurs ancêtres l'avaient expérimentée avant eux, en dépit de la hardiesse des princes de les faire séjourner à l'intérieur des frontières de leur influence. Les forteresses, seigneuries et châteaux acquis et construits au xv^e siècle gardaient leur importance comme point d'identification, surtout lors des rites de passage comme le baptême ou l'enterrement. De plus, ces maisons continuaient à faire foi et hommages à deux princes pour leurs terres, et leurs charges politiques et leurs intérêts culturels s'effectuaient des deux côtés de la frontière, désormais entre les Habsbourg et les Valois.

38. — B. STERCHI, *Über den Umgang*, *op. cit.*, p. 524; V. SOEN, « La Causa Croÿ », *op. cit.*, p. 94-95.

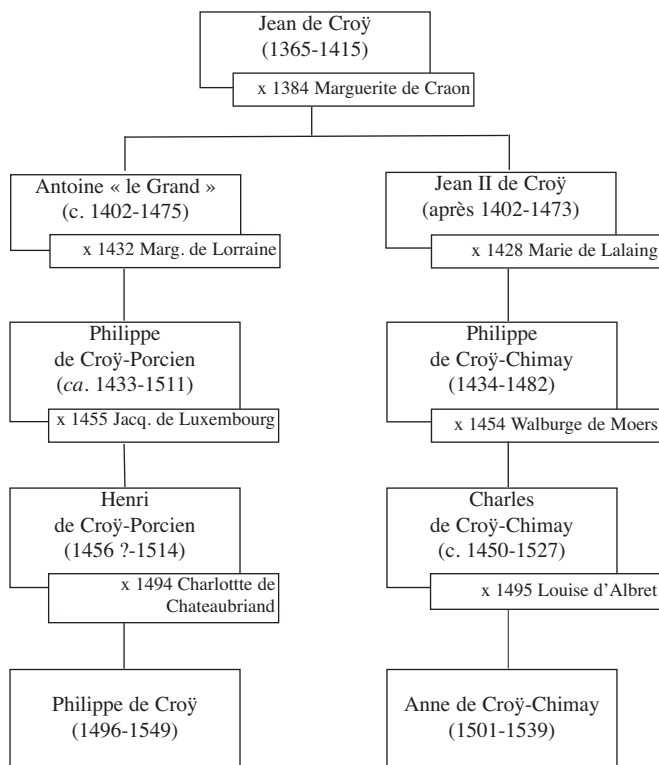


FIG. 2. — Arbre généalogique simplifié de la branche principale de Croÿ et de la cadette de Croÿ-Chimay (1420-1520).

Ces processus d'identification complexes s'éclaircissent déjà avec la lignée du Connétable exécuté. Si dès 1477 Maximilien d'Autriche essaya de convaincre tous les fils du Connétable de se joindre à lui, seul l'aîné, Pierre, y répondit. Après plusieurs états de service à la dynastie bourguignonne-habsbourgeoise, il mourut à peine cinq ans plus tard, en 1482. Il apparaît clairement que Pierre ne fit pas d'efforts particuliers pour récupérer les possessions confisquées par Louis XI³⁹. Par contre, les trois autres fils du Connétable, Charles, Antoine et Louis II optèrent tous, souvent après quelques hésitations, pour une carrière française. Antoine croupit durant plusieurs années

39. — Pierre de Luxembourg (1440-1482): J.-M. CAUCHIES, « Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Conversano et de Brienne, seigneur d'Enghien », dans *Les chevaliers de la Toison d'or*, op. cit., p. 200-201 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 260-261 ; C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny*, op. cit., p. 398-399. Pierre gagna immédiatement la confiance de Maximilien d'Autriche qui le fit élire chevalier de la Toison d'or en mai 1478. Une année plus tard, il convoqua les députés des villes flamandes, hainuyères, brabançonnaises et de la Flandre wallonne afin d'obtenir des moyens financiers pour payer les soldats bourguignons. En outre, il commanda personnellement les troupes en Flandre et en Hainaut. Pierre décéda en octobre 1482; dès lors il ne fut pas impliqué dans les conflits qui éclatèrent dans les Pays-Bas lors de la régence du jeune Philippe le Beau.

dans les geôles de Louis XI. Pour cette raison il n'entra à nouveau sur la scène politique qu'après l'avènement de Charles VIII. Bien que salarié comme chambellan-conseiller de Charles VIII et Louis XII, Antoine ne participa guère aux campagnes militaires, ni aux débats dans les conseils de ces rois. Par contre, il les représenta à plusieurs occasions en tant qu'ambassadeur auprès de Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau. C'est probablement de cette façon qu'il évita la confiscation de ses possessions en terres bourguignonnes. En outre, il avait déjà récupéré lors de sa libération le comté de Brienne⁴⁰.

De même, la fille aînée de Pierre de Luxembourg-Saint-Pol et par la suite la petite-fille du Connétable, Marie de Luxembourg-Saint-Pol⁴¹, incarne le profil d'une identification poursuivie avec les terres d'entre-deux. Marie se maria d'abord sous influence bourguignonne-savoyarde, mais après le décès prématuré de son époux, elle convola en deuxièmes nocés avec François de Bourbon-Vendôme, membre d'une branche cadette de la maison royale française⁴². Charles VIII restitua au jeune couple la plupart des biens picards confisqués à l'époque du Connétable. Devenue à nouveau veuve en 1495, elle décida de ne plus contracter d'alliances. Nouvelle comtesse douairière de Saint-Pol, elle décida de s'établir au château ancestral de La Fère en Picardie, par conséquent en terre française⁴³. Marie y résida jusqu'à son décès en 1546, plus d'un demi-siècle plus tard. Pendant toute cette longue période, riche de conflits entre les Valois et les Habsbourg, sa loyauté aux premiers ne fut jamais remise en question. Pourtant, sur le plan personnel elle maintint de bonnes relations avec les régentes successives des anciens Pays-Bas, Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie, qui la visitèrent plusieurs fois dans son château⁴⁴. Aussi, les Luxembourg de Saint-Pol s'identifiaient avec les seigneuries et les princes des deux côtés de la frontière franco-habsbourgeoise, comme si la décapitation en 1475 de leur ancêtre n'était pas plus qu'une parenthèse.

40. — Charles (1447-1509), Antoine (-1510) et Louis II de Luxembourg (1467-1503) : C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny*, p. 458-459 ; M. HARSGOR, « Maîtres d'un royaume. Le groupe dirigeant français à la fin du xv^e siècle », dans *La France de la fin du xv^e siècle, op. cit.*, p. 135-146 et H. COOLS, *Mannen met macht, op. cit.*, p. 115.

41. — Marie de Luxembourg (vers 1472-1546) : C. THELLIEZ, *Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendôme, comtesse douairière de St-Pol, comtesse douairière d'Enghien, dame de La Fère, et son temps*, Louvain, 1970 et D. POTTER, « The Luxembourg inheritance », *op. cit.*, p. 27-29 et 30-34. Elle avait épousé en premières nocés Jacques, comte de Romont (1447/52-1486).

42. — François de Bourbon (1470-1495) était un contemporain de Charles VIII, dont il était très proche. Il participa à ses campagnes italiennes et décéda à Verceil. Cf. Y. LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, p. 37, 137 et 151.

43. — Sur l'importance du complexe territorial de La Fère pour les Luxembourg et la façon dont ils l'avaient obtenu, voyez D. POTTER, « The Luxembourg inheritance », *op. cit.*, p. 26.

44. — *Id.*, p. 33. Pour la participation de Marie de Luxembourg aux négociations qui menèrent à la Paix des Dames de 1529, voyez C. THELLIEZ, *Marie de Luxembourg, op. cit.*, p. 29-35.

Un constat similaire peut être dressé pour la branche principale de Croÿ. Elle allait d'abord adopter une politique timide de service à Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, pour ensuite se lancer une fois de plus dans une politique clairement francophile au sein de la même cour⁴⁵. Après tout, Philippe de Croÿ, comme nouveau chef de la maison, passa du titre de seigneur de Renty à celui de comte de Château-Porcien, seigneurie champenoise achetée par son père et pour laquelle il rendait hommage au roi de France. De plus, il continuait à considérer Château-Porcien comme sa résidence principale, en l'alternant avec le château de Beaumont en Hainaut. Aussi à la fin de sa vie, il préféra y être enterré avec sa conjointe Jacqueline de Luxembourg, auparavant enlevée⁴⁶. Après la mort de Charles le Téméraire, Philippe de Croÿ fit confirmer ses actes de réconciliation par Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche. Il défendit le couple dans leur nouvelle guerre contre le roi, qui confisqua de nouveau ses terres en France jusqu'au Traité d'Arras en 1482⁴⁷. Néanmoins, au plus tard en 1487, le chef de la maison de Croÿ était de nouveau rémunéré comme conseiller et chambellan de Charles VIII⁴⁸. Donc, au lieu de rester dans les terres bourguignonnes, selon le vœu de Charles le Téméraire, Philippe de Croÿ-Porcien traversait constamment les frontières entre les deux princes afin de profiter de son patrimoine et de son prestige.

À leur tour, les fils de Philippe de Croÿ-Porcien s'engagèrent dans le même processus d'identification avec les seigneuries du royaume de France : son aîné Henri⁴⁹ tenait aussi sa résidence principale à Château-Porcien, et il se maria avec Charlotte de Chateaubriand, dame convoitée sur le marché du mariage de Paris. Son cadet Guillaume, le renommé seigneur de Chièvres, resta le chef du parti francophile à la cour en poursuivant des achats et dons de terres dans le royaume jusqu'à la fin de sa vie, afin d'agrandir les terres du « Grand Croÿ »⁵⁰. Aussi, pour la branche principale de Croÿ, l'expulsion fut temporaire, avec très peu d'effets à long terme. En effet, si les *causes*

45. — J.-M. CAUCHIES, « “Croît conseil” et “ses ministres”. L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506) », dans *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, A. Marchandise et J.-L. Kupper édés, Genève, 2003, p. 361-383.

46. — J.-B. LÉPINE, *Histoire de Château-Porcien*, 1858 (facsimilé Paris, 1989). Par ses charges comme capitaine de Reims, et ses titres comme grand maître de France, il avait aussi obtenu l'élargissement du domaine avec la baronnie de Montcornet : D. DE LA BARRE DE RAILLICOURT, *Les seigneurs de Montcornet en Ardenne du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, 1978, p. 22.

47. — Marie de Bourgogne confirme le pardon pour Philippe de Croÿ, comte de Porcien donné par Charles le Téméraire, 1/5/1477 : Archives de l'Université catholique de Leuven, Fonds Arenberg, n° 41 (chartarium).

48. — *Charles VIII, roi de France, nomme Philippe, seigneur de Croÿ, son conseiller et chambellan, aux gages annuels de 2000 livres tournois*, Parthenay, 5/4/1487 (n.s.) : M.-R. THIELEMANS, « Les Croÿ », *op. cit.*, p. 190.

49. — Henri de Croÿ, comte de Porcien, baron de Renty (1456?-1514) : H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 197.

50. — V. SOEN, « The Chièvres legacy », *op. cit.*

célèbres de l'expulsion des Croÿ en 1465 et la décapitation du Connétable de France en 1475 ont eu une énorme répercussion sur l'opinion publique, les deux branches principales des maisons continuèrent à traverser les frontières franco-habsbourgeoises établies par les guerres et les traités. Au-delà de ces frontières, ils cherchaient des partenaires au « marché du mariage », et n'hésitaient pas à rendre simultanément des services pour le roi de France et le duc de Bourgogne. Bref, ils poursuivaient l'identification avec les seigneuries-clés de leurs ancêtres, sans les mettre en vente ou les échanger en raison des conflits.

En plus, les chefs des branches principales cherchaient toujours à faire des alliances avec des familles similaires, même si leur profil pouvait engendrer des accusations de lèse-majesté ou entraîner des confiscations lors des conflits dynastiques et politiques. Ainsi une deuxième alliance entre les deux maisons (entre 1483 et 1486) confirma leur rapprochement : le troisième fils du Connétable, c'est-à-dire Antoine de Luxembourg, se maria avec Françoise de Croÿ, fille de Philippe de Croÿ-Chimay. Alors que la première alliance entre les Luxembourg-Croÿ s'était produite dans un esprit de méfiance trente ans plus tôt, la deuxième s'est faite dans une atmosphère de conciliation entre les anciens adversaires, comme l'a démontré Céline Berry. De plus, les deux lignées affirmaient ainsi leur ambition partagée (mutuelle ?) de rester présentes dans l'est du royaume de France. La descendance de ce mariage perpétuera les lignées françaises des comtes de Ligny et de Brienne, territoires que les Luxembourg tenaient respectivement depuis le XIII^e et le milieu du XIV^e siècle⁵¹. Dès lors, les historiens qui ont envisagé une capitulation des grandes familles aristocratiques devant les états modernes ont peut-être jugé trop vite, ou ils ont seulement pris en compte les expériences des branches cadettes, objets du chapitre suivant.

Les branches cadettes : faire la frontière

En effet, les branches cadettes interprétaient dorénavant leur identité de frontière plutôt comme un impératif de « faire la frontière ». Pour le chroniqueur Jean Froissart, « la frontière », c'était en effet *faire la frontière* ou *faire la guerre* pour défendre ou déplacer les limites. La frontière était pour lui un concept belliqueux⁵². L'appartenance à la zone frontalière s'opérait dorénavant à une autre échelle pour les membres de ces lignées cadettes : celle de rendre service seulement à un prince, et défendre en son nom la frontière. Dans cette optique, les châteaux de la famille font office de remparts, de forteresses et de points de ravitaillement en temps de guerre. Or, les branches cadettes de Luxembourg-Fiennes et Croÿ-Chimay s'engageaient fermement

51. — C. BERRY, *Les Luxembourg-Ligny, op. cit.*, p. 62 et 95-99.

52. — D. NORDMAN, *Frontières de France. De l'espace au territoire. xv^e-xix^e siècle*, Paris, 1998, p. 43-45.

dans le service bourguignon et plus tard habsbourgeois, et se vantaient de ne pas céder aux « tentations » du roi de France. Dès lors, au sein de la même maison, deux autres processus d'identification face à la frontière coexistaient, et renforçaient le processus plutôt régulier d'affichage et de compétition des branches cadettes face à la branche principale.

Comme signalé plus haut, la branche cadette des Luxembourg-Fiennes descendait de Thibaut, le frère mineur du Connétable décédé en 1477. Son fils aîné Jacques, seigneur de Fiennes tira d'autres leçons des événements de 1475 que ses familiers de la branche principale⁵³. Comme Jean-Marie Cauchies l'a remarqué, Jacques se tenait un peu à l'écart des grandes querelles politiques. Pourtant, son choix pour le parti bourguignon et plus tard les Habsbourg était clair. Il servit à la cour comme conseiller-chambellan de Charles le Téméraire ainsi qu'à celle de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche. En récompense de ses services, Jacques fut élu chevalier de la Toison d'or lors du chapitre de Valenciennes en 1478. L'année suivante, Maximilien le nomma maréchal de l'ost et capitaine de Douai. Plus tard, en 1479, Marie et Maximilien lui firent don de la seigneurie de Baudour, une des pairies du Hainaut. Les princes reconnaissaient et amplifiaient donc l'importance de la famille dans les zones frontalières, mais en les obligeant, en contrepartie, à les défendre.

Aussi les fils de Jacques – Jacques II⁵⁴ et Jean seigneur de Ville⁵⁵ – furent parmi les conseillers les plus influents de Maximilien d'Autriche et de son fils Philippe le Beau. Ils se montrèrent également très actifs dans le conseil de régence pour Charles d'Autriche, futur Charles Quint. En 1504, Jacques II fut nommé gouverneur de la Flandre, de la Flandre wallonne et de l'Artois. Encore en 1513, il réussit à passer le gouvernement de la Flandre wallonne à son fils Jacques III. Ce dernier, de quelques années l'aîné de Charles Quint, était parmi ses confidents. Il accompagna Charles lors de son premier voyage en Espagne en 1517. Deux ans plus tard, Jacques fut élu chevalier de la Toison d'or lors du chapitre de Barcelone. La lignée des Luxembourg-Fiennes était alors à son apogée. En occupant premièrement le siège épiscopal de Thérouanne et plus tard celui d'Arras ainsi que les trois gouvernements

53. — Jacques I de Luxembourg-Fiennes (après 1441-1487/'88) : J.-M. CAUCHIES, « Jacques I^{er} de Luxembourg, seigneur de Fiennes », dans *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or*, *op. cit.*, p. 196-197 ; H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 257. En 1473 Jacques fut parmi ceux qui transportèrent le corps de feue la duchesse Isabelle, de la chartreuse de Gosnay près de Béthune à celle de Champmol près de Dijon.

54. — Jacques II (vers 1465-1517) : J.-M. CAUCHIES, « Jacques II de Luxembourg, seigneur de Fiennes, de Zottegem, d'Armentières et d'Erquinghem », dans *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or*, *op. cit.*, p. 251-252 et H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 258-259

55. — Jean seigneur de Ville (vers 1477-1508) : H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 259-260.

de l'Artois, de la Flandre wallonne et de la Flandre, leurs membres étaient devenus incontournables dans la partie sud-ouest des anciens Pays-Bas⁵⁶.

Les Luxembourg-Fiennes appartenaient donc à l'aristocratie des anciens Pays-Bas habsbourgeois qui choisit le service de l'empereur. Ils n'aspiraient pas à un statut souverain, comme le Connétable l'avait fait auparavant, et ne poursuivaient pas une identité transrégionale comme leurs cousins et cousines de la branche principale. En acceptant en 1518 le titre de comte de Gavre, Jacques III s'inscrit dans la nouvelle pyramide nobiliaire que le jeune Charles Quint était en train de construire en conférant toute une série de titres similaires⁵⁷. Mais de tels choix clairs avaient aussi un prix. Lors de chaque conflit, les rois français successifs confisquèrent les possessions de la lignée des Luxembourg-Fiennes sur lesquelles ils pouvaient mettre la main. Les péripéties de la seigneurie d'Auxi-le-Château en constituent un bon exemple. Les articles de la Paix des Dames en 1529 stipulèrent qu'elle devait être retournée aux Luxembourg-Fiennes. Pourtant, en 1536 et 1542 elle fut de nouveau arrachée à l'administration française⁵⁸.

Pour la branche cadette de Croÿ-Chimay, on peut aisément constater des choix identitaires similaires sur le plan politique. Cette branche s'émancipa lors de sa réconciliation rapide avec Charles le Téméraire lors de l'expulsion de 1465 ; après leur bannissement, Jean et son fils Philippe se réconcilièrent déjà en 1468. Dès lors, ils furent favorisés par le duc de Bourgogne, au détriment du Grand Croÿ qui préféra rester en exil en France sur sa terre de Château-Porcien et ailleurs⁵⁹. À ce moment-là, la branche cadette s'identifia encore plus clairement avec le Hainaut. Le château de Chimay, récemment acquis – c'était un château-forteresse à la frontière du comté de Hainaut – devenait crucial comme point d'identification dans le nom de la branche, mais désormais aussi comme sa résidence principale⁶⁰. En 1473, la terre fut érigée en comté en faveur de Jean de Croÿ qui mourut peu après. Certes, ces lettres de noblesse furent conférées dans l'intention de Charles le Téméraire de s'engager plus avant dans la création d'une noblesse dite bourguignonne,

56. — P. CORDONNIER, « Trois évêques », *op. cit.*; H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 66 et 94-95.

57. — Jacques III de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Auxy (?-1532) : H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 259. H. COOLS, « Het markizaat Veere: een relict van het Bourgondisch-Habsburgse adelsbeleid », dans *Borsele, Bourgondië, Oranje. Heren en markiezen van Veere en Vlissingen*, P. Blom et alii éd., Hilversum, 2009, p. 18-20.

58. — D. POTTER, *War and government*, *op. cit.*, p. 221, 229, 273 et 275.

59. — V. SOEN, « La Causa Croÿ », p. 90-92.

60. — D. MORSA, « La principauté de Chimay », dans *La Maison d'Arenberg en Wallonie, à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg depuis le XIV^e siècle. Contribution à l'histoire d'une famille princière*, J.-M. Duvosquel, et D. Morsa éd., Enghien, 2011, p. 243-251. Jean de Croÿ est celui qui achète le château de son cousin en 1437.

mais elles s'imposèrent simultanément comme une stratégie afin d'influencer le Grand Croÿ et ses familiers à retourner dans les terres bourguignonnes⁶¹.

Son fils Philippe de Croÿ, le nouveau comte de Chimay⁶² se profila encore plus comme « la clochette de Hainaut »⁶³, par ses fonctions de grand bailli de Hainaut, en plus d'être capitaine général de Luxembourg. Bien qu'avant 1465, il avait clairement profité du patronage du roi, il changea de stratégie après 1468. Cette politique était si claire que même sa postériorité réclama qu'il ne voudrait « jamais entendre » au roi de France pour les offices et promesses concédés, et qu'il démontra sa loyauté envers les Habsbourg lors des révoltes des Flamands contre Maximilien d'Autriche⁶⁴. Il continua dans cette optique même si le château de Chimay fut pillé par des troupes françaises à diverses reprises. Par contre, il s'orienta plus vers l'Empire à cause de son mariage en 1454 avec Walburge de Moers, fille de Vincent, duc de Bavière. Ainsi leur fils Charles fut envoyé vers cette cour pendant sa jeunesse.

À son tour, lors de son émancipation, Charles de Croÿ⁶⁵ continua fermement dans le parti bourguignon en supportant Maximilien d'Autriche. Charles lui rendit service dans les guerres contre la France mais aussi lors des troubles en Flandre. Comme son père, il devint grand bailli de Hainaut. Pour ses services, Maximilien érigea Chimay en principauté de l'Empire en 1486, en affirmant la descendance imaginée de Croÿ des rois de Hongrie. Dès lors, la branche cadette gagna en titres par rapport à ses cousins de la branche principale, mais en s'orientant encore plus vers l'Empire⁶⁶. Comme d'autres branches cadettes de la maison de Croÿ, et surtout les Croÿ-Roeulx, les Croÿ-

61. — P. JANSSENS, « De la noblesse médiévale », *op. cit.*, p. 498-499 et V. SOEN, « La Causa Croÿ », p. 90-93.

62. — Philippe de Croÿ, seigneur de Sempy et de Quiévrain et comte de Chimay (1434-1482): M. DEBAE, « Philippe de Croÿ », dans *Chevaliers*, *op. cit.*, p. 174-176; B. STERCHI, *Über den Umgang*, *op. cit.*, p. 35-36 et W. PARAVICINI, « Moers », *op. cit.*; H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 194-195. L'attribution de Philippe de Croÿ-Chimay comme « Clochette de Hainaut » se retrouve dans les Chroniques de Georges Chastellain. Sur ses devoirs à défendre la frontière: *Maximilien et Marie, ducs d'Autriche et de Bourgogne, nomment Philippe de Croÿ, comte de Chimay, chef et capitaine général des troupes envoyées au duché de Luxembourg pour résister aux Français qui approchent des frontières*, 11/5/1480: BCRH, 1959, 138; *Beaumont: gens de guerre estans soubz monseigneur de Croy, cappitaine général de Haynnau*, 10/09/1482: BCRH, 1880, 245.

63. — J. SCOHIER, *La généalogie*, *op. cit.*, p. 55.

64. — J. SCOHIER, *La généalogie*, *op. cit.*, p. 55: « Comte de Chimay après le décès de son pere, Le Roy Louys XI Roy de France tascha de toutes parts l'attirer a son service, a quoy ne voulut iamais entendre, pour quelques offiches & promesses que luy furent faictes, ains persista fidelement soubz l'obeissance des maisons de Bourgogne & d'Austrice, comme bien le monstra deffendant valeureusement la partie de l'Empereur Maximilian contre les Flamengs. »

65. — Charles de Croÿ-Chimay (ca. 1450-1527): H. COOLS, *Mannen met macht*, *op. cit.*, p. 197-198; W. PARAVICINI, « Soziale Schichtung und soziale Mobilität am Hof der Herzöge von Burgund », dans *Menschen am Hof der Herzöge von Burgund*, *op. cit.*, p. 383. Cet article fut publié premièrement dans la revue *Francia*, t. 5, 1977, p. 127-182; H. DESSART, « Charles de Croy, premier Prince de Chimay », *La principauté de Chimay 1476-1986*, Chimay, 1986, p. 136.

66. — S. GUNN, D. GRUMMITT et H. COOLS, *War, State and Society*, *op. cit.*, p. 134-135.

Chimay s'engagèrent à utiliser leurs seigneuries et châteaux dans la défense des frontières.

Néanmoins, par les vicissitudes de la descendance, les branches de Luxembourg-Fiennes et de Croÿ-Chimay s'éteignirent toutes deux en troisième génération. Charles de Croÿ-Chimay n'eut pas de fils. Ainsi sa fille héritière Anne dut se marier en 1520 avec le chef de la maison Croÿ, Philippe de Croÿ⁶⁷. Ce mariage unissait de nouveau les deux branches de la maison. Non sans coïncidence, la branche de Luxembourg-Fiennes s'éteignit lors d'un mariage avec les Croÿ. En 1516 Jacques III convola avec Hélène, fille d'Henri de Croÿ et sœur de Philippe de Croÿ-Aerschot. Son amitié avec Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, contribua à son influence auprès du jeune Charles Quint, mais aussi à la conclusion de ce mariage⁶⁸. Néanmoins, la branche de Luxembourg-Fiennes disparut justement faute de postérité de ce mariage ; les deux époux furent enterrés à Armentières. Les branches de Luxembourg-Fiennes et Croÿ-Chimay s'arrêtèrent donc vers 1530, leurs identités de lignées disparaissant de nouveau dans celle de la maison.

Conclusions

En étudiant les affichages politiques des aristocrates des maisons de Luxembourg-Saint Pol et de Croÿ face à la frontière qui dorénavant coupait leurs patrimoines dispersés entre 1477 et 1530, cette contribution s'est interrogée sur la conséquence de ces évolutions politiques pour les processus d'identification au sein des lignages nobles. Particulièrement, on s'est penché sur l'identification politique de cette aristocratie transrégionale avec des contrées frontalières et des seigneuries de frontière au début de l'État moderne. Pour les contemporains, les frontières étaient génériquement vagues et flexibles, et donc il fallait spéculer sur leurs mouvements constants. Or, dans l'historiographie sur la genèse de cet État moderne, un courant vigoureux depuis les années 1990, a soutenu l'hypothèse que vers 1500 les grands aristocrates avaient choisi pour l'un ou l'autre prince, c'est-à-dire l'un ou l'autre état. Dès lors, dans et autour des anciens Pays-Bas, les guerres constantes avec les rois de France auraient incité les nobles transrégionaux à mieux se positionner et à préserver leurs patrimoines à l'intérieur des frontières politiques établies par les princes bourguignons et habsbourgeois. Cependant, ce chapitre a démontré que cette présentation de la fin du

67. — Philippe de Croÿ, premier marquis et duc d'Aerschot (1496-1549) : M. BAELE, *De collaterale raden onder Karel V en Filips II. Bijdrage tot de geschiedenis van de centrale instellingen in de zestiende eeuw*, Bruxelles, 1965, p. 252-253 ; H. COOLS, *Mannen met macht, op. cit.*, p. 196-197.

68. — F. WALSER et R. WOHLFEIL, *Die Spanischen Zentralbehörden und der Staatsrat Karls V*, Göttingen, 1959, p. 126-133.

xv^e siècle souffre d'une interprétation téléologique, et qu'en tout cas, les relations entre ces grands nobles transrégionaux et les princes ne se développèrent pas du tout de façon linéaire.

Avant tout, il apparaît que dans les maisons concernées, deux identifications distinctes s'effectuaient simultanément. Dans la branche principale et la cadette, l'identification avec les contrées et les seigneuries frontalières différait. Les branches principales continuaient surtout la politique dynastique de leurs ancêtres, si importante pour légitimer et alimenter leur identité. Ainsi, les membres de ces lignages continuèrent à s'identifier avec leurs ancêtres originaires des territoires vaguement définis et des seigneuries acquises à cette époque. Ils se sentaient autorisés à traverser la frontière et à faciliter la concertation entre les princes des deux côtés de celle-ci. Leur choix de service et de conseil aux princes habsbourgeois ou français était temporaire, et différait constamment selon les trois générations étudiées.

Cependant, après les crises de 1465-1477, les membres des branches cadettes se positionnèrent différemment face à la frontière. Pour des raisons stratégiques de consolidation de la branche elle-même – processus connu – ils s'inscrivirent dans la logique qui exigeait d'eux de « faire la frontière » en la défendant pour un prince seulement. Pour cela, ils acquirent de nouvelles seigneuries frontalières et assumèrent des fonctions comme gouverneur de province et capitaine de forteresse. Les Luxembourg-Fiennes et les Croÿ-Chimay optèrent en effet pour un service à la dynastie habsbourgeoise, ce qui leur apporta des titres importants comme celui de comte de Gavre et de prince de Chimay. Si l'identification avec la frontière était interprétée d'une façon différente pour les branches principales et cadettes, les significations multiples du concept de frontière renforçaient en même temps l'identité de leurs lignages. Au moment de l'extinction des branches cadettes vers 1530, il n'y eut que peu de problème pour s'unifier à nouveau dans le concept d'une famille « de frontière ». Dans ce sens-là, les frontières unissaient, tout comme elles divisaient, contrées et familles aristocratiques.

Mots-clés : noblesse, aristocratie, maison de Croÿ, maison de Luxembourg-Saint-Pol, identification politique.